

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2018

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 9^e jour du mois de mars deux mille dix-huit (9 mars 2018), à la salle municipale de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Madame Diane Du Sablon, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 9 février 2018
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de mars 2018
- 1.5 Nomination des procureurs de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
- 1.6 Adhésion au service première ligne pour les consultations juridiques

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Frais de remboursements des élus
- 2.2 Bordereau de dépenses du mois février 2018
- 2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Résolution offre d'emploi pour un directeur - prévention pour le SISEM pour une durée d'un (1) an

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Acceptation du rapport final programme d'aide à l'entretien du réseau local aide financière - Volet principal dossier #2017-35005-04-386
- 4.2 Avis de motion est donné dans le cadre de faire un règlement concernant les limites de vitesse sur la route de la Traverse
- 4.3 Dépôt du projet de règlement concernant les limites de vitesse et changement de signalisation sur la route de la Traverse
- 4.4 Demande de permis d'intervention - Ministère du Transport

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 OMH de Mékinac - Budget 2018
- 6.2 Résolution aide financière fabrique NDA pour le feuillet paroissial 2018

- 6.3 Résolution demande d'aide financière Association Chasse et Pêche Notre-Dame-de-Montauban
- 6.4 Autorisation à participer à la rencontre annuelle en loisir municipal
- 6.5 Demande d'aide financière Club Âge d'Or Montauban-les-Mines 2018
- 6.6 Autorisation d'une demande d'aide financière - Fête Nationale 2018

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
 - 7.1.1 Inventaire Centre Sportif Jules Paquin inc.
 - 7.1.2 Documents à remettre aux élus
- 7.2 Information aux contribuables
- 7.3 Point d'information du Maire
- 7.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.5 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Monsieur Benoit Caouette, directeur général et secrétaire trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-03-70 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 9 mars 2018 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal du 9 février 2018

2018-03-71 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2018 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Guylaine Gauthier et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers. Mme Martine Frenette était absente de la rencontre du 9 février 2018.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de mars 2018

DÉPOT DE LA CORRESPONDANCE

M. Benoit Caouette, Directeur général de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de février 2018.

Tel que convenu avec le conseil municipal, la correspondance est déposée sans lecture après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.5 Nomination des procureurs de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

2018-03-72 CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire changer de procureurs pour défendre les dossiers de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Ginette Bourré et résolu;

QUE ce conseil nomme la firme Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l. comme nouveaux procureurs pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban. La présente résolution prend effet immédiatement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

1.6 Adhésion au service première ligne pour les consultations juridiques

2018-03-73 CONSIDÉRANT QUE la firme Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. offre un service de première ligne pour consultation juridique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire se prévaloir de ce service;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu;

QUE ce conseil adhère au service première ligne de Morency, société d'avocats au montant de 1000.00\$ plus taxes, si des taxes s'appliquent;

QUE ce conseil autorise le Directeur général à payer ce montant pour l'adhésion 2018 au service première ligne de la firme Morency, société d'avocats;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

2 TRÉSORERIE

2.1 Frais de remboursements des élus

2018-03-74 Mme Guylaine Gauthier déclare avoir des frais à se faire rembourser par la municipalité, d'un montant de 39.10\$ pour le mois de février 2018.

Il est proposé par madame Martine Frenette et résolu de rembourser madame Guylaine Gauthier au montant de 39.10\$ pour les dépenses encourues du mois de février 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

2.2 Bordereau de dépenses du mois février 2018

2018-03-75 CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Ginette Bourré et monsieur Donald Dryburgh;

CONSDIÉRANT que le directeur général à lu les journaux #358 et #359;

CONSIDÉRANT que le journal #359 pour les comptes à approuver et payer;

CONSIDÉRANT que le journal #358 relatif aux dépenses autorisées par le directeur général au nom de la municipalité en vertu du règlement de délégation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 28 février 2018, au montant de 63 292.89 \$, soient approuvés et payés ainsi qu'entériner les dépenses préautorisées par le Directeur Général au montant de 52 476.76 \$ en vertu du règlement #349 de délégation du pouvoir de dépenser au secrétaire-trésorier.

QUE le cumul des journaux # 358 et # 359 est de 115 769.35 \$;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers;

Mesdames Guylaine Gauthier et Diane Du Sablon se retirent pour ce point afin de ne pas se placer en conflit d'intérêts.

DÉPÔT DU RAPPORT DE RÉMUNÉRATION MENSUELLE FÉVRIER 2018

Le directeur général dépose le rapport de la rémunération totale brute mensuellement incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus (es) et tous les employés municipaux pour la période du 28 janvier au 24 février 2018 au montant de: 24 787.13\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES PAR RETRAIT DIRECT OU PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018

• 1 février 2018	frais fixes opérations	20.00\$
• 1 février 2018	frais fixes opérations	8.12\$
• 20 février 2018	Scotia Bank/prêt	423.57\$ Escape TPI
• 26 février 2018	La Capitale	1796.26\$ Ass. coll.

pour un total : 2247.95\$

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 28 février 2018.

Benoît Caouette
Directeur général et Secrétaire-Trésorier

2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

Début: 19h50

Fin: 20h05

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Résolution offre d'emploi pour un directeur - prévention pour le SISEM pour une durée d'un (1) an

2018-03-76 CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie pour le SISEM, a quitté son emploi le 19 janvier 2018 dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est la municipalité mandataire pour le SISEM en vertu d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban, Lac-aux-Sables et Ste-Thècle faisant partie du SISEM veulent maintenir la qualité du service incendie et continuer à atteindre les objectifs du schéma de couverture de risque incendie;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu;

QUE ce conseil autorise le directeur général à faire paraître une offre d'emploi pour le poste de directeur - préventionniste pour une durée d'un (1) an;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers:

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Acceptation du rapport final programme d'aide à l'entretien du réseau local aide financière - Volet principal dossier #2017-35005-04-386

2018-03-77 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a reçu l'information en date du 31 mars 2017, que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a accordé un montant de 114 043\$ pour l'année 2017 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Guylaine Gauthier et résolu;

QUE ce conseil approuve le rapport des dépenses au montant de 149 793.36\$ dans le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local aide financière - Volet principal, dossier #2017-35005-04-386;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

4.2 Avis de motion est donné dans le cadre de faire un règlement concernant les limites de vitesse sur la route de la Traverse

Note au procès-verbal :

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Donald Dryburg que lors d'une séance ultérieure un règlement décrétant les limites de vitesse et changement de signalisation sur la route de la Traverse sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

4.3 Dépôt du projet de règlement concernant les limites de vitesse et changement de signalisation sur la route de la Traverse

Note au procès-verbal :

M. Benoit Caouette, Directeur général dépose le projet de règlement portant sur les limites de vitesse et changement de signalisation sur la route de la Traverse et que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement #2018-354 conformément à la Loi. M. Caouette explique en général quels sont les changements que le règlement prévoit.

4.4 Demande de permis d'intervention - Ministère du Transport

2018-03-78 **ATTENDU QUE** des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2018, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Guylaine Gauthier et résolu;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban se porte garante de tous les travaux, qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2018 dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (route 367);

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les

délais prescrits, lors d'intervention dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (route 367);

QUE la Municipalité nomme M. Benoit Caouette, Directeur général à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (route 367);

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 OMH de Mékinac - Budget 2018

2018-03-79 **CONSIDÉRANT QUE** le budget global de l'OMH de Mékinac prévoit un déficit de 803 440\$;

CONSIDÉRANT QUE ce déficit comprend des travaux majeurs non-capitalisables de 333 150\$, des travaux majeurs capitalisables approuvés de 124 700\$ ainsi que des travaux majeurs capitalisables additionnels d'un montant potentiel de 1 054 200\$;

CONSIDÉRANT QUE le budget relié à l'office d'habitation de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban prévoit un déficit de 33 815\$ plus les travaux RAM additionnels prévus de 50 000\$ pour un grand total de déficit prévu de 83 815\$ pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban sera au montant de: 3 382\$ ce qui représente 10% du déficit de notre municipalité; il faut ajouter 10% du déficit causé par les travaux RAM additionnels au montant de 5000.00\$ pour un grand total de 8 382.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Frenette et résolu;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban accepte le dépôt du budget 2018 de l'OMH. de Mékinac tel que déposé;

QUE la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures;

QUE le conseil accepte la quote-part pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban au montant de 8 382\$ soit 10% du déficit prévu;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

6.2 Résolution aide financière fabrique NDA pour le feuillet paroissial 2018

2018-03-80 **CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-des-Anges confectionne un feuillet paroissial distribué aux 2 semaines à raison de 80 à 130 copies selon la saison;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban achète une publicité, format moitié d'une carte affaire dans ce feuillet paroissial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marjolaine Morasse que ce conseil autorise le directeur général de prendre une publicité format moitié carte d'affaire sur le feuillet paroissial;

QUE ce conseil autorise le directeur général à verser un montant de 50.00\$ pour l'année 2018;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

6.3 Résolution demande d'aide financière Association Chasse et Pêche Notre-Dame-de-Montauban

2018-03-81 CONSIDÉRANT QUE l'association chasse et pêche de Notre-Dame-de-Montauban inc. a déposé une demande d'aide financière le 19 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'association chasse et pêche fait la promotion du sport de la chasse et de la pêche, sensibilise les membres et la population au braconnage et à la pollution terrestre et aquatique,

CONSIDÉRANT QUE ce comité travaille en partenariat avec la Maison des Jeunes lors d'activités spécifiques estivales, ce qui permet de sensibiliser les adolescents au plaisir de la pêche et du plein air, tout en leur permettant d'amasser des fonds;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu;

QUE ce conseil accorde une aide financière pour l'année 2018 au montant de \$350.00.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

6.4 Autorisation à participer à la rencontre annuelle en loisir municipal

2018-03-82 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a reçu une invitation à participer à la rencontre annuelle en loisir municipal qui se tiendra le 25 avril 2018 au Centre communautaire de St-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Isabelle Denis, Coordonnatrice en loisir et Ginette Bourré, Conseillère responsable en loisir désirent participer à cette rencontre annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu;

QUE ce conseil autorise mesdames Isabelle Denis et Ginette Bourré à participer à cette rencontre annuelle en loisir municipal qui se tiendra le 25 avril 2018 au Centre communautaire de St-Étienne-des-Grès;

QUE ce conseil paie les frais pour les repas au montant de 40.00\$ ainsi que les frais de déplacements se rattachant à la rencontre annuelle en loisir municipal;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers;

6.5 Demande d'aide financière Club Âge d'Or Montauban-les-Mines 2018

2018-03-83 CONSIDÉRANT QUE le Club d'Âge d'Or Montauban-les-Mines a fait une demande d'aide financière le 22 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière servira pour organiser leur 40ième anniversaire de fondation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Bourré et résolu;

QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 100.00\$ au Club d'Âge d'Or Montauban-les-Mines pour la réalisation de leur quarantième anniversaire de fondation qui se tiendra en mars 2018;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

6.6 Autorisation d'une demande d'aide financière - Fête Nationale 2018

2018-03-84 CONSIDÉRANT QUE le comité de la Fête Nationale fera une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide pour la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE; Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu

QUE le conseil municipal autorise le comité de la Fête Nationale à faire une demande d'aide financière afin de pouvoir organiser cette dite Fête le 23 ou 24 juin 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Inventaire Centre Sportif Jules Paquin inc.

2018-03-85 CONSIDÉRANT QUE le conseil administre, de façon rigoureuse et avec intégrité, les activités du Centre Sportif Jules Paquin;

CONSIDÉRANT QUE durant la période d'opération du restaurant du Centre Sportif Jules Paquin, les achats ont été suivis et contrôlés afin de limiter les pertes;

CONSIDÉRANT QUE des marchandises périssables seront dans les stocks lors de la fermeture du Centre Sportif, le 31 mars 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Martine Frenette et résolu;

QU,UN ou les membres du comité du Centre Sportif participent à la prise d'inventaire à la fermeture et que les denrées périssables en stock soit vendues au prix coutant;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

7.1.2 Documents à remettre aux élus

2018-03-86 CONSIDÉRANT que le directeur général n'a pas déposé la liste des déboursés qu'il a autorisés en vertu de la délégation permise selon le règlement 2018-349, les membres du conseil ont exigé que cette liste soit lue lors du conseil du 9 mars 2018;

CONSIDÉRANT que l'information sur les déboursés déposée par le directeur général est incomplète;

CONSIDÉRANT que le directeur général n'a pas déposé la liste des revenus perçus durant la période telle qu'exigée en vertu du règlement 2018-349;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ne sont pas en mesure de remplir leur obligation au niveau d'approbation des dépenses et du suivi des liquidités de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Martine Frenette et résolu;

QUE le directeur général produise les informations complètes sur les déboursés tel que requis dans le règlement 2018-349 et dans le Code Municipal du Québec à chaque séance ordinaire du conseil;

QUE le directeur général produise les informations concernant les revenus perçus (encaissés) durant la période à chaque séance ordinaire du conseil;

QUE tous les membres du conseil reçoivent l'information qui sera remise aux citoyens en lien avec les déboursés et le revenus perçus (encaissés) au moins 72 heures du conseil pour que les élus puissent remplir leurs responsabilités et s'assurer que toute l'information est présentée et disponibles à des fins de transparence.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

7.2 Information aux contribuables

Note au procès-verbal :

Mme Martine Frenette, conseillère répond aux questions des contribuables qui lui sont parvenues par courriel.

7.3 Point d'information du Maire

- M.R.C. de Mékinac
- Régie Régionale des matières résiduelles de Portneuf

7.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

Début: 20h38

Fin: 20h47

7.5 Levée de l'assemblée

2018-03-87 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu que la séance soit levée à 20h50.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Monsieur Benoit Caouette
Directeur général et secrétaire-trésorier

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 10 mars 2018.